

*Territoires de justice. Une sociologie politique de la carte judiciaire* de Jacques Commaille, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 291 p.

Guy Rocher

Volume 19, Number 2-3, 2000

Judiciarisation et pouvoir politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040243ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040243ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rocher, G. (2000). Review of [*Territoires de justice. Une sociologie politique de la carte judiciaire* de Jacques Commaille, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 291 p.] *Politique et Sociétés*, 19(2-3), 300–302.  
<https://doi.org/10.7202/040243ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de science politique, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

***Territoires de justice. Une sociologie politique de la carte judiciaire***

de Jacques Commaille, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 291 p.

Juriste doublé d'un sociologue, Jacques Commaille poursuit depuis plusieurs années déjà une série d'études sur ce qu'il appelle lui-même «la sociologie politique du droit». Il a présenté cette perspective particulière de la sociologie du droit et de la sociologie politique dans ce qui est à mes yeux son livre principal, celui auquel il faut sans cesse revenir, comme il le fait lui-même d'ailleurs, *L'esprit sociologique des lois. Essais de sociologie politique du droit* (1994). Il entend par là l'analyse systématique et rigoureuse des différents rapports que le droit et l'État, et plus largement les divers pouvoirs politiques, entretiennent et, par conséquent, la place et le rôle du droit dans l'ensemble des enjeux et des jeux politiques. À cet égard, chacun des ouvrages et des articles de Jacques Commaille tend à rétablir le droit dans une sociologie politique qui le néglige beaucoup trop, quand elle ne l'ignore pas totalement, ce qu'elle fait la plupart du temps.

Ce qui caractérise les travaux de Jacques Commaille, c'est l'heureuse harmonie qu'il cherche toujours à maintenir entre la recherche empirique et la réflexion théorique. Celle-ci s'appuie sur la première, et celle-là nourrit l'autre. Jacques Commaille sait poursuivre une démarche théorique à partir d'enquêtes sur des objets précis et faire parler les données recueillies dans ces enquêtes à partir d'un cadre théorique en évolution. Dans l'ouvrage ici considéré, Jacques Commaille a choisi un sujet de recherche qui, au premier regard, ne paraît pas particulièrement prometteur: les réformes et projets de réforme de la répartition des tribunaux de diverses instances sur le territoire français, ce qui s'appelle «la carte judiciaire». Et pourtant, traité à la fois historiquement et sociologiquement, le thème s'avère en fin de compte d'une grande richesse sous le regard du chercheur et de l'analyste.

L'axe qui traverse l'ouvrage et lui assure son unité, c'est sans doute la notion de «réforme». En effet, ce sont moins les réalisations elles-mêmes, c'est-à-dire les changements effectivement réalisés dans la territorialisation des tribunaux qu'étudie Jacques Commaille, que les projets de changement, les réformes proposées ou réalisées. Il s'attache notamment à deux grandes réformes de la «carte judiciaire» française: celle de 1929-1930 et celle de 1958, auxquelles s'ajoute une troisième qui s'amorce en ce moment.

Jacques Commaille réutilise une importante distinction, qu'il avait élaborée dans *L'esprit sociologique des lois*, entre ce qu'il appelle «la régulation univoque des politiques de justice» et «la régulation plurivoque» de ces mêmes politiques. La première correspond à une réforme pensée et imposée «d'en haut», par l'autorité politique centrale: c'est celle de 1958 menée dans un contexte politique «exceptionnel», sous l'autorité du général de Gaulle et d'un garde des Sceaux «charismatique», Michel Debré. Le second modèle, le plus courant, voit «l'expression des intérêts locaux» par divers auteurs occuper une place importante, qu'il s'agisse des magistrats,

des politiciens ou d'autres représentants de ces intérêts. La réforme de 1929-1930 l'illustre bien, et peut-être surtout les mini réformes pour, par exemple, déplacer un tribunal d'une ville à une autre, supprimer une ou des juridictions ou en créer de nouvelles. Ce second modèle, peut-être plus riche en matériel proprement sociologique, à cause de l'implication d'un réseau d'acteurs, comporte par ailleurs de fortes tendances à l'immobilisme et au maintien du *statu quo* plutôt qu'au changement.

Abordant la troisième réforme, celle qui s'amorce, Jacques Commaille constate qu'elle ne pourra se réaliser qu'en tenant compte de ce qu'il a appelé, dans un autre ouvrage également récent, « les métamorphoses de la régulation politique » (1999), réforme caractérisée par « une multiplicité accrue des acteurs impliqués dans la réalisation d'objectifs collectifs » (p. 243). Il s'agit ici sans doute de l'évolution de la démocratie, qui amène l'État à jouer de plus en plus souvent un rôle d'arbitre entre les représentants d'intérêts divergents, à la recherche du compromis acceptable. L'histoire récente des démocraties occidentales va en effet dans ce sens. Le chapitre 9 est particulièrement éclairant à ce sujet. Mais cette perspective ne doit pas nous cacher le fait que l'État retrouve parfois, et continuera de retrouver, des moments d'énergie politique ou bureaucratique qui le ramènent sur la voie des réformes univoques. C'est ce que l'on peut observer en tout cas dans les tentatives étatiques de réforme « d'en haut » des systèmes de santé tant aux États-Unis qu'au Canada et dans les provinces canadiennes. On voit même l'opinion publique, les médias et les professionnels de la santé s'unir pour réclamer que l'État agisse « d'en haut » et lui reprocher sa lenteur à le faire.

À travers ces analyses, à la fois historiques et contemporaines, Jacques Commaille sait faire ressortir les liens entre les réformes de la carte judiciaire, la conception du pouvoir politique à différents niveaux, les jeux d'influence des divers acteurs impliqués et les différents modes d'« administration du social ». La sociologie du droit et la sociologie politique en sont l'une et l'autre enrichies à la fois d'observations empiriques et de réflexion théorique. Appuyée sur une recherche d'archives fouillée, une telle démarche permet de construire les modèles à partir des témoignages des acteurs eux-mêmes, ce que Jacques Commaille appelle « la rhétorique des acteurs », qu'il s'agisse de ceux qui trouvent leur intérêt dans la réforme, celle de 1958 notamment, ou de ceux qui s'y opposent. Ainsi, l'analyse que mène Jacques Commaille des décisions politiques touchant la justice, c'est-à-dire les institutions judiciaires, débouche tout à la fois sur « les schémas classiques du changement, tels qu'ils sont établis par les sciences sociales » (p. 120) et sur « les spécificités de la société française » (p. 261).

Complémentaire des déjà nombreuses études états-uniennes sur les tribunaux, que l'auteur connaît bien, celle de Jacques Commaille apporte une contribution originale grâce à son schéma théorique et à l'accent qui est mis sur les processus et procédures de réforme utilisés comme voie d'action politique en vue de produire un changement social. Qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de justice ou d'environnement, les sociétés

contemporaines sont prolifiques en projets de réforme, sinon en réformes. Et le rythme n'ira pas en diminuant au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'ouvrage de Jacques Commaille, parce qu'il situe la succession des réformes qu'il a analysées dans un très large contexte politique, social, culturel, institutionnel, servira de modèle et d'inspiration, en tout cas de référence obligée, à quiconque s'intéressera à la sociologie politique du changement social.

Guy Rocher  
*Université de Montréal*